



CARDH

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

Violence des gangs et kidnapping

Le CARDH réitère son appel à l'État, aux politiques et à la coopération internationale à prioriser les droits des citoyens

Gang violence and kidnapping

The CARDH reiterates its call to the State, policymakers, and international cooperation to prioritize the rights of citizens

© 3 août 2023

**Centre d'analyse et de recherche en droits
de l'homme (CARDH)**

3, Rue Charlevoix, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44
info_cardh@yahoo.com
www.cardh.org



CARDH

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

**Violence des gangs et kidnapping
Le CARDH réitère son appel à l'État, aux politiques et à la coopération
internationale à prioriser les droits des citoyens**

**Gang violence and kidnapping
The CARDH reiterates its call to the State, policymakers, and international
cooperation to prioritize the rights of citizens**

CARDH

**Centre d'analyse et de recherche
en droits de l'homme**

3, Rue Charlevoix, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti

(509) 28 11 79 44

info_cardh@yahoo.com

©3 août 2023



Table des matières

I. Résumé	3
II. Summary	4
III. Recrudescence de la violence, particulièrement à Tabarre et dans le Bas-Artibonite	5
IV. Augmentation des enlèvements pour le mois de juillet 2023 et autres facteurs indiquant une hausse de la violence pour le troisième trimestre	7
1. Cas d'enlèvements pour le mois juillet 2023 et ressortissants étrangers de janvier à date	7
2. La force internationale prendra un peu de temps pour être sur place et la police n'a toujours pas les moyens pour contenir les gangs, malgré les promesses	7
V. Conclusion	9
3. La chine et la Russie devraient voter pour l'envoi de la force internationale en Haïti	9
4. La force internationale devrait être différente de celles déployées antérieurement en Haïti	9
5. Entre-temps, il faut équiper la police en matériels, en équipements et autres	9
6. Les causes structurelles de l'insécurité doivent être résolues par les Haïtiens	9

I. Résumé

1. Quatre-vingt-trois (83) cas de kidnapping ont été recensés pour le mois de juillet 2023 par la Cellule d'observation de la criminalité (COC) du CARDH, dont 23 au Bas-Artibonite (au moins deux rapt collectifs). Au moins 51 ressortissants étrangers de quatre pays ont été enlevés de janvier à date. La violence instaurée par le gang de Vitelhomme Innocent à Tabarre a provoqué le déplacement de 400 familles, totalisant 2000 déplacés internes, dont 229 enfants (de 0 à 17 ans)¹.
2. Cette situation laisse présager une augmentation de la violence et des autres modes opératoires des gangs pour le troisième trimestre. D'autant que le déploiement de la force internationale en Haïti, conditionné au vote affirmatif du Conseil de sécurité et à d'autres paramètres financiers, logistiques etc., prendra un peu de temps par rapport à l'urgence de la population. Au-delà des promesses, il faut donc donner des moyens d'interventions concrets et adaptés à la police pour consolider ses acquis et garantir une protection minimale pour les citoyens.
3. Le mandat de la force internationale devra se focaliser sur le renforcement effectif de la police (matériels/équipements, formations d'unités adaptées, technologies de pointe, armes, construction de prisons et de commissariats standards...), afin qu'elle soit en mesure d'assurer la protection des citoyens et des biens après le départ de ladite force. La protection de la population doit être clairement définie dans le mandat, tenant compte des expériences du passé. En ce sens, les organisations de droits humains ont un rôle à jouer.
4. La force internationale aidera à créer les conditions sécuritaires afin de rétablir les institutions démocratiques par l'organisation d'élections. C'est donc aux haïtiens de résoudre les problèmes structurels de l'insécurité, ce qui impliquera un changement de paradigme au niveau de la vie publique, politique et de la société civile.

¹ Comité communal de la protection civile (CCPC)

II. Summary

5. In July 2023, 83 kidnapping cases were recorded by the Crime Observation Unit (COU) of CARDH, including 23 in Bas-Artibonite (at least two group abductions). At least 51 foreign nationals from four countries were kidnapped from January to date. The violence caused by the Vitelhomme Innocent gang in Tabarre led to the displacement of 400 families, totaling 2000 internally displaced persons, including 229 children (aged 0 to 17).
6. This situation suggests an increase in violence and other gang activities for the third quarter. The deployment of international forces in Haiti, subject to an affirmative vote from the Security Council and other financial, logistical, etc., parameters, will take some time compared to the population's urgent needs. Beyond promises, concrete and tailored interventions are required to strengthen the police's capacity and ensure minimal protection for citizens.
7. The international force's mandate should focus on effectively strengthening the police (providing materials/equipment, training specialized units, advanced technologies, weapons, building standard prisons and police stations, etc.) so that they can ensure citizens' and property's protection after the force's departure. The protection of the population must be clearly defined in the mandate, taking into account past experiences, and human rights organizations have a role to play.
8. The international force will help create a secure environment to restore democratic institutions through organizing elections. Haitians themselves must address the structural problems of insecurity, which will require a paradigm shift in public life, politics, and civil society.

III. Recrudescence de la violence, particulièrement à Tabarre et dans le Bas-Artibonite

9. Vers mi-juin 2023, le gang Kraze Baryè, dirigé par Vitelhomme Innocent, est sorti de son trou et a ramené certaines zones de la région métropolitaine, notamment Tabarre, dans la spirale de violence : kidnapping, tueries, incendies de biens... Le 23 juillet suivant, les citoyens des quartiers de Truitier, de Dumorney, de Galette, de Moquette et de Kolofè ont été pourchassés. Plusieurs ont été exécutés et d'autres blessés par balle. Environ une centaine d'entre eux se sont ensuite réfugiés devant les locaux de l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Tabarre. Malgré l'existence de nourrissons, d'enfants en bas âges et de vieillards, la police a fait usage de gaz lacrymogène pour contraindre les déplacés internes à vider les lieux, ce qui a provoqué la dégradation des conditions sanitaires de ces personnes vulnérables. Ils ont ensuite été relocalisés au lycée Jean Marie Vincent à Carradeux . *A date, 400 familles sont recensés, totalisant 2.000 déplacés internes.*
10. Suite aux dénonciations des organisations de droits humains, dont le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)², la Direction générale de la police (DGPNH) a publié un communiqué le 29 juillet 2023 dans lequel elle a instruit l'Inspection générale de la police (IGPNH) de recevoir toute plainte relative aux « éventuels cas d'usage excessif de la force et d'y enquêter ».
11. En outre, malgré l'exécution de plusieurs de ses membres dans le cadre de l'opération « Bwa Kale » (au moins 20 présumés bandits exécutés) par la coalition pour sauver l'Artibonite, formée du groupe armé de Jean Denis et des membres de la population d'autres localités (Chandelle, Belanger, Borel³...), le gang de Savien continue à semer le deuil dans la population. Au moins 15 assassinats ont été enregistrés et 23 enlèvements (au moins deux rapt collectifs) pour le mois de juillet. En outre, plusieurs maisons ont été incendiées.
12. Face à cette situation, le Département d'État américain a classé Haïti au niveau 4 de l'alerte de sécurité (niveau de risque très élevé) et y a évacué son personnel non essentiel. Le 27 juillet 2023, le gouvernement américain a émis une alerte urgente exhortant ses citoyens en Haïti à quitter le pays le plus rapidement possible via des vols commerciaux : « Compte tenu des récents affrontements armés entre les gangs et la police et de la forte menace de crimes violents et d'enlèvements dans tout Port-au-Prince, le Département d'État exhorte les citoyens américains à planifier leur départ d'Haïti dès

² CARDH : « Recrudescence de la violence des gangs à Tabarre Gazer des femmes avec des nourrissons et des enfants en bas âge forçant les déplacés internes à quitter l'entrée de l'Ambassade des États-Unis en Haïti, environ 48 heures après, est inacceptable et constitue une violation de droits humains /Recrudescence of gang violence in Tabarre Gassing women with infants and toddlers, forcing internally displaced people to leave the entrance of the United States Embassy in Haiti, approximately 48 hours later, is unacceptable and constitutes a violation of human rights », 26 juillet 2023.

[file:///Users/gedeonjean/Downloads/CARDH_Gang_Violence_Tabarre_-26-juillet-2023-1%20\(3\).pdf](file:///Users/gedeonjean/Downloads/CARDH_Gang_Violence_Tabarre_-26-juillet-2023-1%20(3).pdf)

³ Jean Denis est une localité de la première section communale de Petite Rivière de l'Artibonite. Chandelle est la deuxième section de la commune de Liancourt. Belanger est une localité à cheval entre les communes Liancourt et Verrette. Borel est une section de la commune de Verrette. La Croix-Périsse est une localité de la commune de l'Estère

que possible par des moyens commerciaux... Le gouvernement américain est extrêmement limité dans sa capacité à fournir des services d'urgence aux citoyens des USA en Haïti. »⁴

13. Pour la Cellule d'observation de la criminalité (COC) du CARDH, plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cette recrudescence de la violence particulièrement dans la zone métropolitaine, sur laquelle elle (COC) a alerté les instances étatiques et internationales ainsi que la société civile, dans ses deux rapports sur le mouvement « Bwa Kale »⁵ et le bulletin du deuxième trimestre sur les enlèvements⁶.
14. Tout en reconnaissant que certains quartiers se renforcent, notamment Canapé-Vert (bastion du mouvement « Bwa Kale »), Thomassin et Laboule, y compris des zones du Bas-Artibonite, l'affaiblissement du mouvement « Bwa Kale » est le premier facteur expliquant la résurgence de l'insécurité (relation de cause à effet)⁷. L'instinct de survie des gangs, n'ayant pas d'autres options que le kidnapping comme source de revenu, en est aussi un autre facteur. De plus, en raison de l'adoption des régimes de sanctions, ayant occasionné une coupe financière, les gangs doivent trouver des endroits pour forger de nouveaux axes de kidnapping. Enfin, la violence instituée par le gang Kraze Baryè peut s'inscrire dans une stratégie des gangs pour forcer la police, dont les moyens humains, matériels et technologiques sont très limités, à se désengager à Martissant et se concentrer sur Tabarre. Rappelons que depuis l'opération « Bwa Kale », la police s'est installée à Portail Léogane et ses environs, empêchant ainsi les gangs 5 secondes et Gran Ravin d'opérer librement. Ils n'arrivent toujours pas à prendre le contrôle de Carrefour-Feuille et de Savane Pistache afin de créer une sortie. De plus, avec le démantèlement du gang Ti Makak, ils n'ont plus la sortie par Thomassin.
15. Cependant, il faudrait envisager d'autres pistes, car l'instabilité politique en Haïti a toujours impacté la sécurité des citoyens. La violence est souvent utilisée comme une arme politique.

⁴ <https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/haïti-face-a-l-insecurite-grandissante-les-etats-unis-evacuent-le-personnel-non-essentiel-1417424.html>

⁵ CARDH : « Bwa Kale » : Deuxième Bilan Et Urgente Obligation De Protéger / Impact Of The « Bwa Kale » Movement Over Insecurity And Kidnapping In Haiti / Impacts Du « Bwa Kale » Sur L'insécurité Et Le Kidnapping En Haïti», 24 juin 2023.

<https://cardh.org/archives/4427>

⁶ CARDH: "Baisse du kidnapping, augmentation des cas de « piraterie », hausse en perspective / Decrease in kidnappings, new cases of « piracy, » and potential increase in the future"
<https://cardh.org/archives/4515>

⁷ L'insécurité a été stoppée en pleine effervescence par le mouvement « Bwa Kale » à partir du 24 juillet où 14 présumés membres de gangs ont été lynchés et brûlés devant le sous-commissariat de Canapé-Vert. Une soixantaine d'autres dans les auteurs de Turgeau ont été exécutés. Ce mouvement s'est propagé dans plusieurs autres quartiers de Port-au-Prince et dans d'autres départements.

IV. Augmentation des enlèvements pour le mois de juillet 2023 et autres facteurs indiquant une hausse de la violence pour le troisième trimestre

1. Cas d'enlèvements pour le mois juillet 2023 et ressortissants étrangers de janvier à date

16. Pour le mois de juillet 2023, au moins 83 cas de kidnapping ont été recensés par la Cellule d'observation de la criminalité (COC) du CARDH. Cette augmentation se matérialise par la vague d'enlèvements enregistrés principalement dans les communes de Tabarre, de Delmas et au Bas-Artibonite. De janvier à date, au moins 51 ressortissants étrangers de quatre pays ont été enlevés. Comme souligné dans les bulletins, ces chiffres pourront toujours être actualisés (prochain bulletin trimestriel).

2. La force internationale prendra un peu de temps pour être sur place et la police n'a toujours pas les moyens pour contenir les gangs, malgré les promesses...

17. Après plus d'un an d'annonces et de « va-et-vient » diplomatiques, de promesses⁸, de « revers »⁹... l'acceptation par le Kenya, le 29 juillet 2023, de diriger la force internationale pour Haïti est une étape importante vers sa constitution. D'autant que cet offre est expressément appuyé notamment par le Canada et les États-Unis d'Amérique annonçant déjà qu'ils vont y contribuer à tous les niveaux : troupe, budget et logistique. D'autres pays annoncent qu'ils vont participer à sa formation : Bahamas, Jamaïque...

18. Cependant, un des éléments majeurs qui permettra l'aboutissement du processus sera le vote du Conseil de sécurité, une fois que les négociations abouties, sinon la Chine et la Russie, deux membres permanents qui depuis quelques années ne s'alignent pas sur la position des « maîtres » de la question haïtienne au Conseil, dont les États-Unis, y mettront leur veto.

19. Rappelons que selon l'article 27 de la Charte : « Chaque membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix. Les décisions du Conseil de sécurité sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de neuf membres. Les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions sont prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents, étant entendu que, dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI et du paragraphe 3 de l'Article 52, une partie à un différend s'abstient de voter. »

⁸ Le Canada pourrait diriger une force armée internationale en Haïti », 29 octobre 2022.
<https://www.intexto.ca/le-canada-pourrait-diriger-une-force-armee-internationale-en-haiti/>

⁹ Radio Canada : « L'armée canadienne n'a pas la capacité de diriger une force sécuritaire en Haïti », 9 mars 2023
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1962004/armee-canadienne-capacite-force-securitaire-haiti>

20. En outre, il convient de souligner que la résolution CS/15356 du 14 juillet 2023, « condamnant avec la plus grande fermeté l'intensification de la violence, des activités criminelles et des violations des droits humains en Haïti », a mandaté le Secrétaire général, Antonio Guterres, pour présenter aux membres du Conseil, dans un délai de 30 jours, les différentes options sur une force multinationale ou onusienne au plus tard le 14 août 2023¹⁰.
21. En outre, la résolution à la crise politique est un facteur complémentaire au processus. Le paragraphe 5 de la résolution réaffirme l'urgente obligation des parties prenantes haïtiennes, avec l'appui du BINUH, de faciliter l'aboutissement du processus politique « en vue de l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres, régulières et crédibles ». Dans une déclaration le 1^{er} août 2023, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a salué la proposition du Kenya de diriger la force internationale et a, parallèlement, appelé à « des mesures urgentes pour élargir le consensus politique et restaurer l'ordre démocratique ». De son côté, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, lors d'un point de presse à Hamilton le 31 juillet 2023, a annoncé que le Canada mettrait la pression sur la classe politique et le gouvernement haïtiens qui ne prennent pas au sérieux leur responsabilité.
22. En quatrième lieu, il y a les ressources financières et matérielles ainsi que la paperasse administrative à mobiliser, au-delà des promesses.
23. Ces éléments permettent de comprendre que le déploiement de la force internationale en Haïti prendra un peu de temps par rapport à l'urgence du moment. Or, la police n'a pas les moyens nécessaires pour empêcher les gangs de poursuivre leurs opérations. Elle peut prioriser une zone, comme c'est le cas de Martissant. Si elle se concentre sur Tabarre, Bois-Verna, Turgeau, Lalue, et la partie sud de Pétiyon-Ville, à la portée des gang 5 secondes, de Gran Ravin et de Bel-Air, redeviendront fort probablement des axes de kidnapping.
24. Dans ces conditions-là, sans des mesures intermédiaires, la violence des gangs va continuer. D'autant que si le vote pour l'envoi de la force est acté au Conseil, cela pourra les inciter à accélérer le kidnapping afin d'en tirer le maximum de profit financier avant son arrivée. Son déploiement va sans doute affecter cette « industrie ».

¹⁰ Par ce texte, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport écrit, en consultation avec Haïti, dans les trente jours, décrivant toute la gamme des possibilités d'appui que pourrait fournir l'ONU pour améliorer l'état de la sécurité, notamment mais non exclusivement l'appui à la lutte contre le commerce et le détournement illicites d'armes et de matériel connexe; la formation supplémentaire de la Police nationale d'Haïti (PNH); l'appui à une force multinationale non onusienne; ou la possibilité d'une opération de maintien de la paix, dans le cadre d'un règlement politique en Haïti.
<https://news.un.org/fr/story/2023/07/1136862>

V. Conclusion

3. La Chine et la Russie devraient voter pour l'envoi de la force internationale en Haïti

16. Au-delà de toute considération géopolitique et autres, après la proposition du Secrétaire général de l'ONU aux membres du Conseil de Sécurité sur les options de la force internationale (onusienne, multinationale, régionale...) et les négociations, la Chine et la Russie ne devraient pas mettre leur veto, au nom du *principe de la responsabilité de protéger*, vu la situation de la population notamment les couches les plus vulnérables. Les pays africains et latino-américains auraient un rôle important à jouer, au cas où il y aurait des difficultés.

4. La force internationale devrait être différente de celles déployées antérieurement en Haïti

17. Compte tenu des expériences du passé, le gouvernement haïtien devrait faire des propositions pour que cette force soit bénéfique pour le pays. La société civile haïtienne, notamment les experts nationaux en sécurité ont un rôle en ce sens (proposition et plaidoyer). La police nationale et les forces armées devront véritablement être renforcées : matériels/équipements, formations d'unités adaptées, technologies de pointe, armes, construction de prisons et de commissariats standards...). Le contenu du mandat à accomplir doit être clairement défini dans un échéancier. Après le départ de la force, la police devra être en mesure d'assurer la protection des citoyens et des biens.

18. Tenant compte des exactions commises par des soldats de la MINUSTAH (violences sexuelles, épidémie de Choléra...), la protection de la population doit être clairement définie dans le mandat. Et les organisations de droits humains devraient être associées aux processus.

5. Entre-temps, il faut équiper la police en matériels, en équipements et autres

19. Si la proposition du Kenya de diriger cette force internationale en perspective, suivie des promesses d'autres pays, dont les États-Unis, à y contribuer au plan militaire, financier et logistique, est une étape importante, dans l'éventualité d'un vote au Conseil, son déploiement en Haïti prendra un peu de temps, vu l'extrême urgence de la situation. Face à cela, il faut donner des moyens d'interventions concrets et adaptés à la police, au-delà des promesses, sinon la violence s'exacerbera davantage en Haïti.

6. Les causes structurelles de l'insécurité doivent être résolues par les Haïtiens

20. Il faut cependant souligner que cette force n'aura pas la mission de résoudre les problèmes structurelles de l'insécurité. Fondamentalement, elle aidera à créer les conditions sécuritaires afin de rétablir les institutions démocratiques par l'organisation d'élections, conformément aux Chartes des Nations Unies et de l'OEA, à la Constitution haïtienne (article 58 et suivants), au Pacte international



relatif aux droits civils et politiques (article 25) et à la Convention américaine relative aux droits de l'homme (article 23).

21. C'est donc aux Haïtiens de résoudre ces problèmes structurels. Ainsi, il faudra une nouvelle façon de faire de la politique (dirigeants et opposants). La politique « traditionnelle » est l'une des causes essentielles du malheur haïtien. L'intérêt collectif doit primer ! Il faudra de nouveaux gouvernants, une autre forme d'opposition politique ayant le sens de l'intérêt collectif. Il faudra donc assainir la vie politique et économique. Il faudra aussi une société civile éclairée capable de jouer son rôle de vigile.